Lauryl sulfate de sodium solide

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 13/07/2016 Version: 0.0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	:	Substance (UVCB)
Nom commercial	:	Lauryl sulfate de sodium solide
Nom chimique	:	Sulfuric acid, mono-c12-14-alkyl esters, sodium salts
Numéro CE	:	287-809-4
n° CAS	:	85586-07-8
Numéro d'enregistrement REACH	:	01-2119489463-28
Code du produit	:	LAURITOL S SOLIDE
Groupe de produits	:	Matière première

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal	:	Utilisation industrielle
Utilisation de la substance/mélange	:	Agent moussant

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

COMPTOIR FRANCAIS INTERCHIMIE
ZAC du Parc
FR- 77290 COMPANS
T T: +33 (0)1 64 77 76 27
qualite@interchimie.fr - www.interchimie.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny F-54035 Nancy Cedex	+33 3 8332 3636	
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4	H302
Toxicité aiguë (inhalation:gaz) Catégorie 4	H332
Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2	H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1	H318
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3	H335
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3	H412

Texte intégral des mentions H : voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Nocif par inhalation. Nocif en cas d'ingestion. Peut irriter les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Provoque des lésions oculaires graves. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :

GHS05 GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Mentions de danger (CLP) : H302+H332 - Nocif encas d'ingestion ou d'inhalation
H315 - Provoque une irritation cutanée
H318 - Provoque des lésions oculaires graves
H335 - Peut irriter les voies respiratoires
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (CLP) : P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin
P362 - Enlever les vêtements contaminés
P284 - Porter une protection respiratoire
P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un médecin, un CENTRE ANTIPOISON
P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du réglement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du réglement REACH annexe XIII

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Type de substance : UVCB

Nom	Identificateur de produit	%
Sulfuric acid, mono-c12-14-alkyl esters, sodium salts	(n° CAS) 85586-07-8 (Numéro CE) 287-809-4 (N° REACH) 01-2119489463-28	100

Textes des phrases H: voir section 16.

3.2. Mélange

Non applicable

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Faire respirer de l'air frais. En cas de malaise consulter un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Appeler immédiatement un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin. Faire boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation : Peut irriter les voies respiratoires.

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Irritation. Rougeurs.

Symptômes/lésions après contact oculaire : Lésions oculaires graves.

Symptômes/lésions après ingestion : Diarrhée. Nausées. Vomissements. Peut provoquer une irritation de l'estomac.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Adapter les produits extincteurs à l'environnement.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. Gaz sulphirique (SOx).

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Utiliser un jet d'eau pour disperser les vapeurs.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Autres informations : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Assurer une ventilation d'air appropriée. Utiliser un vêtement de protection. Eviter le dégagement de poussières. Évacuer la zone.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Eloigner le personnel superflu. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas respirer les poussières. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : Contrôle de l'exposition-protection individuelle" ".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Recueillir le produit répandu.

Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit. Réduire à un minimum la production de poussières. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Attention : ce produit peut rendre le sol très glissant.

Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : Contrôle de l'exposition-protection individuelle" ". Pour l'élimination des matières ou résidus solides, se reporter à la section 13 : Considérations relatives à l'élimination" ". Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : Contrôle de l'exposition-protection individuelle"".

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Eviter toute formation de poussière. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Porter un équipement de protection individuel. Éviter de respirer les poussières, vapeurs. Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.

Température de stockage : < 30 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Lauryl sulfate de sodium solide (85586-07-8)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	4060 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	285 mg/m³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques,orale	24 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	85 mg/m³
A long terme - effets systémiques, cutanée	2440 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,102 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,01 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	3,58 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0,358 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	0,654 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	1084 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. S'assurer que les limites d'exposition ne sont pas dépassées.

Protection des mains:

Gants de protection. Neoprene rubber (HNBR) /. Nitrile rubber (NBR) /. Polyvinylchloride (PVC) /

Protection oculaire:

Lunettes de protection. Des rince-oeil de secours doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié. Protection des mains : une crème pour la peau peut être utilisée

Protection des voies respiratoires:

Porter un équipement de protection respiratoire

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Solide
Apparence	:	Poudre.
Couleur	:	blanc.
Odeur	:	caractéristique.
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible
pH	:	Aucune donnée disponible
pH solution	:	9 - 10 % 1%
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	:	Aucune donnée disponible
Point de fusion	:	95 - 105 °C
Point de congélation	:	Non applicable
Point d'ébullition	:	> 187 °C
Point d'éclair	:	> 206 °C Non applicable
Température d'auto-inflammation	:	Non applicable
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Ininflammable
Pression de vapeur	:	< 0,18 Pa (20°C)
Pression critique	:	7,5 bar
Densité relative de vapeur à 20 °C	:	Aucune donnée disponible

Densité relative	:	Non applicable
Solubilité	:	complètement soluble. Eau: > 300 g/l (20°C) Solvant organique:0,15 g/100ml (20°C)
Log Pow	:	Aucune donnée disponible
Log Kow	:	-2,42 OECD 107
Viscosité, cinématique	:	Non applicable
Viscosité, dynamique	:	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	:	Aucune réaction dangereuse connue.
Propriétés comburantes	:	Aucune réaction dangereuse connue.
Limites d'explosivité	:	Non applicable 40 - 50 g/m³

9.2. Autres informations

Energie minimale d'ignition : 15 - 20 mJ

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit est non réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Peut réagir violemment avec les acides. Peut réagir violemment avec les oxydants.

10.4. Conditions à éviter

Eviter toute formation de poussière. Chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant. Acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. Gaz sulphirique (SOx).

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Oral: Nocif en cas d'ingestion. Inhalation:gaz: Nocif par inhalation.

Lauryl sulfate de sodium solide (85586-07-8)	
DL50 orale rat	≈ 1800 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée	:	Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	:	Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	:	Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	:	Non classé
Cancérogénicité	:	Non classé
Toxicité pour la reproduction	:	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	:	Peut irriter les voies respiratoires.

Lauryl sulfate de sodium solide (85586-07-8)	
LOAEL (oral, rat)	300 mg/kg de poids corporel 28 jours
NOAEL (aigu, oral, animal/mâle)	100 mg/kg de poids corporel rat , 28jours

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	:	Non classé
Danger par aspiration	:	Non classé

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Lauryl sulfate de sodium solide (85586-07-8)	
CL50 poisson 1	3,6 mg/l OCDE 203, Oncorrhynchus mykiss
CE50 Daphnie 1	4,7 mg/l EG/92/69/EWG (48h)

Lauryl sulfate de sodium solide (85586-07-8)	
EC50 72h algae 1	> 20 mg/l ERC50,EU Met C3, Desmodesmus subspicatus (72h)
NOEC chronique poisson	< 1,357 mg/l Pimephales promelas (42jours)
NOEC chronique crustacé	< 0,508 mg/l Ceriodaphnia dubia (7 jours)
NOEC chronique algues	< 0,6 mg/l NOErC - Desmodesmus subspicatus (72h)
WGK Germany	2 - Hazard to waters.

12.2. Persistance et dégradabilité

Lauryl sulfate de sodium solide (85586-07-8)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable. Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.
Biodégradation	> 78 % 28 jours (OECD 301B, 301D)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Lauryl sulfate de sodium solide (85586-07-8)	
Log Kow	-2,42 OECD 107

12.4. Mobilité dans le sol

Lauryl sulfate de sodium solide (85586-07-8)	
Tension de surface	≈ 30 mN/m (23°C) 0.1% eau (OECD 115)

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Lauryl sulfate de sodium solide (85586-07-8)
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du réglement REACH annexe XIII
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du réglement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 07 06 99 - déchets non spécifiés ailleurs

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Nom d'expédition des Nations unies				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Non applicable

- Transport maritime

Non applicable

- Transport aérien

Non applicable

- Transport par voie fluviale

Non applicable

- Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Lauryl sulfate de sodium solide n'est pas sur la liste Candidate REACH

Lauryl sulfate de sodium solide n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation chimique de sécurité a été effectuée

SECTION 16: Autres informations

Indications de changement:

	Texte PBT	Ajouté	

Sources des données : Cette fiche de données de sécurité a été établie reprenant les données des fiches de données de sécurité en provenance de fournisseurs en amont.

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Inhalation:gas)	Toxicité aiguë (inhalation:gaz) Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H302	Nocif en cas d'ingestion
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit